

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 11 DECEMBRE 1873.

LA SESSION DE QUEBEC.

En ouvrant la législature provinciale, jeudi, le 4 du courant, le nouveau lieutenant-gouverneur a prononcé un discours qui trace un programme important à nos députés. Emigration, colonisation, rapatriement, nouvelles lois d'élection, nouvelles lois sur l'instruction publique, nos représentants auront à s'occuper un peu de tout. Ils se mettront au travail avec courage et sécurité, car le discours du Trône annonce que les revenus de l'année ont excédé les dépenses. Il n'y a rien comme un surplus pour rassurer les mandataires d'un peuple ennemi "de la taxe."

Le premier ministre, provoqué par le chef de l'opposition, M. Joly, dans la séance de vendredi, a fait connaître la politique du gouvernement sur quelques sujets en particulier. Il a déclaré d'abord qu'il n'avait pas l'intention de proposer une loi pour abolir le double mandat. On se souvient que l'an dernier l'Assemblée a voté un bill dans ce sens, mais que le Conseil législatif a refusé d'en faire autant. On a considéré alors cet acte du Conseil comme une tentative de suicide. Il est possible que cet année le Conseil soit pareillement obstiné et que son opinion ait pesé sur le ministère, qui ne demande pas mieux, peut-être, que de favoriser le suicide : ses opinions sur le sujet ne sont pas connues.

M. Ouimet a dit en suite que le gouvernement "subventionnerait les chemins de fer sans endetter la province." Ce n'est point cette parole qui le compromettra. Il est difficile de savoir après cela quels octrois obtiendront le chemin de fer du Nord et celui d'Ottawa au Coteau.

Mais l'opposition voulait aussi être renseignée sur la formation du Cabinet-Ouimet et sur la démission de M. Chauveau et de M. Beaubien. Le premier ministre a répondu en substance : "M. Chauveau s'est retiré parce que cela lui plaisait, et M. Beaubien parce qu'il le voulait ; quant à moi, j'ai été appelé à former un nouveau ministère, et me voilà."

"J'espère, reprend M. Joly, que l'honorable ministre ne m'en voudra pas si je donne moi-même, plus tard, les explications qu'il nous refuse."

Cette fanfaronnade, à la fois spirituelle et parlementaire, contient le programme de l'opposition pour la session : faire des révélations, provoquer une enquête, et renverser sans plus de retards le ministère-Ouimet.

Allons ! plus d'ennui, l'avenir nous tient encore des émotions en réserve.

OSCAR DUNN.

DE MONTREAL A OTTAWA.

Mardi de la semaine dernière, les entrepreneurs du chemin de fer de Colonisation du Nord ont invité le président et les directeurs de la Compagnie, plusieurs citoyens marquants de la ville, et les membres de la presse, à visiter les travaux qu'ils ont déjà accomplis. Comme toutes les visites de ce genre, celle-ci a été l'occasion d'un déjeuner officiel et de plus d'un discours à la suite du déjeuner.

Les entrepreneurs, M. Duncan Macdonald et M. Abbott, et l'ingénieur-en-chef, M. Legge, ont expliqué la nature, l'étendue et les progrès de cette grande entreprise. Ils se sont chargés de l'exécution matérielle des travaux, et tout fait croire qu'ils s'acquittent de leur tâche d'une manière parfaite. Déjà le tracé du chemin est fixé depuis Montréal jusqu'à Grenville, et le terrassement est commencé depuis Hochelaga sur un espace de plusieurs milles. Le chemin se fait, les travaux avancent, nous pouvons voir, ce qui s'appelle voir, voir de nos yeux que cette grande voie ferrée, destinée à développer si rapidement la contrée qu'elle traverse et le commerce de Montréal et d'Ottawa en particulier, s'exécute sérieusement, "de bonne foi," comme le dit M. Abbott. C'est ce que demande le pays.

Sir Hugh Allan, président de la Compagnie, a insisté surtout sur le fait qu'il voulait à tout prix mener cette entreprise à bonne fin. M. Allan a cru sans doute nécessaire de faire cette déclaration pour dissiper l'équivoque que pouvaient faire naître ses précédents discours. En effet, avant de partir pour l'Angleterre, au dîner qui lui fut offert par les citoyens de notre ville, il a dit qu'il n'avait pas voulu entreprendre le chemin de Colonisation tant qu'il n'avait pu le relier à un projet plus vaste. Aujourd'hui, bien qu'il ait révisé son contrat du Pacifique, il affirme qu'il le fera quand même. Quel est donc son calcul ?

A-t-il renoncé à ses grandes espérances et se contentera-t-il bonnement d'un moindre projet ? Il serait difficile de répondre à cela maintenant. Il a révisé le contrat

du Pacifique, et rien n'indique qu'il veuille le reprendre ou qu'on veuille le lui redonner. A la vérité il a prononcé ces paroles l'autre jour : Persévérons, avec le temps on "fait beaucoup, le temps détruit bien des choses et bien "des hommes." Mais cela est très-vague et ne laisse rien voir distinctement à l'horizon.

Il est plus probable que M. Allan s'est dit qu'un chemin de fer, construit maintenant entre Ottawa et Montréal, déterminerait forcément plus tard la localisation du chemin du Pacifique, quels qu'en soient les directeurs, et qu'en prenant les devants sur l'entreprise du Pacifique, il obligerait celle-ci à venir à lui afin de satisfaire au commerce qui cherche avant tout le chemin le plus court. En d'autres termes, il espère au moyen de ce chemin entre Ottawa et Montréal forcer le Pacifique à passer à Ottawa au lieu d'aller à Toronto, et amener ainsi le commerce de l'Asie à Montréal jusqu'à ses steamers au lieu de le laisser venir par le Grand Tronc jusqu'aux steamers d'une compagnie rivale. La ville de Montréal, la partie Est de Montréal sera, dans cette hypothèse, le véritable terminus du chemin de fer du Pacifique. C'est encore ce que demande notre province.

OSCAR DUNN

CHRONIQUE.

Le *Nouveau-Monde* publie la lettre suivante :

St. Jean, N.-B., 2 décembre.

Un autre prêtre, le révérend M. Chapman, vient d'être arrêté dans la rue et jeté en prison, pour refus de payer la taxe d'écoles imposée par notre gouvernement libéral et athée. D'autres prêtres sont traqués et l'évêque même est menacé.

Une grande excitation règne parmi les catholiques et l'indignation se manifeste parmi les protestants respectables.

La populace se réjouit, ainsi que les syndics, de réussir ainsi à faire élever leurs enfants aux dépens des pauvres catholiques. Quelle va être la conduite du nouveau gouvernement en présence d'une persécution si inique ? Est-ce que M. Birpee dira encore que les catholiques sont satisfaits du système actuel d'éducation ?

Le capitaine de l'*Alhambra*, vapeur qui avait été envoyé à la découverte du *Pictou*, perdu depuis quelques semaines, rapporte que ses recherches ont été infructueuses.

Un journal du Nouveau-Brunswick annonce que M. Tilley, "qui est un avocat bien connu de la tempérance, a résolu de ne pas admettre l'usage du vin ou des liqueurs spiritueuses dans la "maison blanche" provinciale tant qu'il y occupera la place de gouverneur."

Le *Journal de Québec* est sans merci pour l'austère lieutenant-gouverneur :

"Nous ne contestons pas le principe, dit-il, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que ce principe est très-économique, dans la pratique, pour deux raisons : la première, c'est que les diners sans vins sont peu coûteux, et, la seconde, c'est qu'ils sont peu fréquentés généralement. O tempérance, voilà de tes coups !"

M. F. X. Demers, rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*, vient de publier un brochure de quelques articles sur *l'Ordre des Frères Prêcheurs et les Institutions Religieuses*. C'est un éloquent plaidoyer en faveur du christianisme comme agent de civilisation et le patriotisme d'un esprit convaincu contre les erreurs des philosophes.

Le volume promis de M. Buies, *Chroniques, humeurs et caprices*, vient de paraître. Nous parlerons du livre et de l'auteur dans notre prochain numéro. En attendant, citons ce qu'en pense M. Cauchon :

"Caractériser ces *humeurs* et ces *caprices*, ce serait vouloir définir M. Buies lui-même, inexplicable et insaisissable comme le feu-follet, et, comme lui, un peu diabolique, se promenant mystérieusement sur les marais et ne laissant toujours voir que du feu à ceux qui veulent le saisir. Avec tout cela, une philosophie railleuse d'elle-même surtout, railleuse des autres, et s'affirmant par des variations incessantes et souvent des contradictions diamétrales et soubresautées ; mais, dans tout cela, beaucoup d'esprit et souvent une pointe fine et pleine de saillie.

"Comme il ne croit à rien, il ne vous demande pas de croire à lui : ce qu'il veut uniquement, c'est que vous le lisiez sans même vous obliger de l'admirer, bien que, par fois, vous soyez obligé, tout en condamnant ses doctrines, de rendre hommage à son talent d'écrivain.

"Bref, les *Chroniques* de M. Buies sont intéressantes à lire, et la preuve, c'est que quand vous ouvrez son livre, vous ne le fermez qu'après l'avoir parcouru jusqu'à la dernière page."

Les Ursulines de Québec ont offert l'hospitalité à leurs sœurs de Rome exilées de leur couvent par le gouvernement de Victor-Emmanuel. Elles n'ont pas encore reçu de réponse.

On lit dans le *Foyer Canadien* de Worcester, Mass :

Plus de mille ouvriers français et anglais des manufactures de soie de Paterson, N. J., se sont embarqués pour retourner dans leur pays, la semaine dernière, faute d'ouvrage.

A la séance de vendredi, M. Lynch présenta le rapport du comité de l'élection contestée de Joliette, déclarant le Dr. Lavallée dûment élu et la pétition frivole et vexatoire, c'est-à-dire condamnant le contestant à payer les frais.

Toutes les élections contestées sont maintenant décidées, et pas une seule contestation n'a réussi.

Une nouvelle députation du gouvernement de Manitoba va se mettre en route pour Ottawa, dans le but de négocier l'extension des limites de la Province.

Les journaux publient l'annonce des bills privés du Parlement fédéral. Signe de session prochaine.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Francis P. Pominville, avocat et conseil de la Reine, arrivée hier, à l'âge de 44 ans. Le défunt avait été, plusieurs années, l'associé de feu Sir George Cartier. Les funérailles ont eu lieu mardi, à l'église Notre-Dame.

On annonce la mort de l'honorable James Leslie, le doyen des Sénateurs. M. Leslie est né en 1786. Il était fils du capitaine Leslie, assistant-quartier-maître dans l'armée du général Wolfe à la prise de Québec. Il a été pendant longtemps l'un des principaux marchands de Montréal. Il a représenté en Chambre la division Est de Montréal de 1824 à 1841, et fut ministre de 1848 à 1851. Il représentait durant cette dernière période le comté de Verchères. Il fut nommé conseiller législatif en 1848 et sénateur en 1867. Il était du parti conservateur. Avant l'Union il figurait parmi les patriotes modérés.

On mande d'Ottawa que le bureau des directeurs du chemin de fer Intercolonial s'est réuni le 8, et que M. Brydges a de nouveau présenté sa résignation, les directeurs trouvant, dit-on, que l'administration de ce chemin ne permet point au gérant d'employer ses moments ailleurs.

On verra dans notre bulletin télégraphique une dépêche qui incrimine gravement le commandant du *Ville de Havre*. Il ne faut pas s'empresser de croire à ce rapport. Il serait trop étrange qu'un Français, un vieux marin se fût montré lâche.

Les derniers journaux de Manitoba nous font connaître les procédés qui ont été pris devant la Cour du Banc de la Reine à Fort Garry pour mettre M. Louis Riel hors la loi. C'est un édit de proscription renouvelé du règne d'Elisabeth.

Le 17 novembre, en l'absence du procureur-général Clarke, le greffier demanda que le shérif fit séance tenante son rapport sur le mandat de la cour (*Bench Warrant*) qui avait été lancé contre Louis Riel, sous prévention de meurtre.

Le shérif informa le tribunal qu'il était encore à la poursuite du prévenu.

Le lendemain, le procureur-général Clarke demanda au juge McKeagney, président, s'il était prêt à rendre sa décision sur la question de juridiction.

Son Honneur dit qu'il n'était pas prêt, mais qu'il la rendrait aussitôt que possible.

Le shérif fit rapport qu'il lui avait été impossible de trouver Louis Riel pour l'arrestation duquel un mandat de la Cour avait été mis entre ses mains.

Le procureur-général dit que la première mesure avait été prise en vue de mettre M. Riel hors la loi. La seconde mesure qu'il entend prendre maintenant, sera d'émettre un mandat de *capias ad respondendum*. Si cela n'amène pas le prisonnier, la mise hors la loi sera proclamée et alors il sera juge coupable par le fait même, et tout ce qui sera nécessaire, aussitôt qu'il sera arrêté, sera de le conduire au lieu de l'exécution.

Le mandat de *capias ad respondendum* fut alors lancé.

Une dépêche du Fort Garry, annonce que les bâtisses du parlement de Manitoba sont devenues la proie des flammes dans la nuit du 3 mercredi. On ignore l'origine du feu. Tout a été sauvé.

Les députés élus depuis la dernière session pour la Chambre locale, ont pris leurs sièges comme suit :

M. Pelletier, député de Québec-Est, a pris le siège de l'hon. M. Fournier, à côté de M. Marchand, à gauche ; M. Bisson, a pris son siège à gauche en arrière à côté de M. Locke ; M. Garneau, à gauche à la place de feu M. Cassidy, à côté de M. Bellingham ; M. McGauvran, à droite en arrière, à la place de M. Robitaille.

On lit dans le *Times* d'Ottawa :

"La route au nord du lac Supérieur entraînerait des dépenses énormes si même elle est praticable. Le gouvernement ne devrait pas construire cette partie de la route. Nous pouvons nous servir de la route américaine, non seulement pour quelque temps mais, bien pour toujours."

Vers le milieu du mois prochain, aura lieu la convention annuelle de la Chambre de Commerce de la Puissance. Cette Chambre se compose des délégués des diverses organisations commerciales des provinces de la Confédération. La province de Québec ne doit pas rester en arrière, et les différents chambres de commerce doivent songer dès aujourd'hui à choisir leurs délégués et à leur donner des instructions.

Parmi les questions qui reviendront sur le tapis se trouvent celles du tarif et de la faillite qui, au moins la dernière, viendront certainement devant les chambres à leur prochaine session.